ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Effectifs interne AP-HM

Question orale n° 91

Texte de la question

Mme Sabrina Agresti-Roubache appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le manque d'effectifs d'internes dans le service d'hépato-gastro-entérologie des Hôpitaux universitaires de Marseille. La discipline d'hépato-gastro-entérologie souffre à Marseille d'un manque d'internes. Marseille dispose par promotion de quatre internes, ce qui est inférieur à Besançon ou Dijon, deux fois inférieur à Lyon et Lille, pour des besoins de santé supérieurs ou équivalents. Ce manque d'internes est aggravé par le besoin des internes d'effectuer au moins 3 stages hors CHU, par les formations spécialisées transversales (FST), par les gardes d'urgence avec récupération du temps de garde et par un droit au remords. Les conséquences de ces lacunes sont un déficit de formation, une suractivité des internes et un défaut de fonctionnement des services. Les Hôpitaux universitaires de Marseille ont mis en place des procédures de seniorisation pour mieux assister mais aussi remplacer les internes. Cette situation actuelle est pénalisante pour ces internes en matière de bien-être et de formation. Une augmentation du nombre d'internes de deux par promotion rapprocherait Marseille de la situation de Lyon ou la mettrait à égalité avec Dijon. Par conséquent, elle lui demande comment il entend rectifier ce déséquilibre.

Texte de la réponse

EFFECTIFS D'INTERNES AUX HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE MARSEILLE
Mme la présidente. La parole est à Mme Sabrina Agresti-Roubache, pour exposer sa question, n° 91, relative aux effectifs d'internes aux hôpitaux universitaires de Marseille.

Mme Sabrina Agresti-Roubache. Je souhaite appeler votre attention sur le manque d'internes dans le service d'hépato-gastro-entérologie des Hôpitaux universitaires de Marseille. Notre ville dispose par promotion de quatre internes, ce qui est inférieur à ce dont disposent Dijon ou Besançon et deux fois inférieur à ce que l'on observe à Lille et à Lyon, pour des besoins de santé supérieurs ou équivalents. Ce manque est aggravé par la contrainte pesant sur nos internes d'effectuer au moins trois stages hors CHU – centre hospitalier universitaire –, par les FST – formations spécialisées transversales –, par les gardes d'urgence avec récupération et par le droit au remords.

Les conséquences de ces lacunes sont un déficit de formation, une suractivité des internes et un défaut de fonctionnement des services. Les Hôpitaux universitaires de Marseille ont instauré des procédures de séniorisation pour mieux assister les internes mais aussi pour les remplacer. La situation actuelle est pénalisante pour eux, que ce soit en matière de bien-être ou de formation. Une augmentation du nombre d'internes de deux par promotion rapprocherait Marseille de la situation de Lyon et la mettrait à égalité avec Dijon. Comment comptez-vous corriger ce déséquilibre ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.

Mme Agnès Firmin Le Bodo, *ministre déléguée chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé.* Le ministre de la santé et de la prévention, François Braun, regrette de ne pouvoir être présent ce matin mais il m'a prié de vous fournir les éléments suivants en réponse à votre question.

Les postes à ouvrir pour les internes sont arrêtés par subdivision, en fonction des besoins des territoires et de leur capacité de formation, sur proposition de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) apparaît globalement mieux dotée que d'autres, et la politique du ministère est de veiller à assurer un meilleur maillage territorial.

La région Paca, qui comprend deux subdivisions, représente 6,7 % des effectifs d'internes. Le nombre d'internes affectés à la subdivision de Marseille est passé de 410 en 2020 à 420 en 2021 et 431 en 2022. Sur les 138 postes octroyés à l'hépato-gastro-entérologie aux ECN – épreuves classantes nationales – de 2022, quatre l'ont été à Marseille, comme en 2020 et en 2021. L'ensemble de la région Paca représente 4,3 % des affectations dans cette spécialité, ce qui est en décalage avec son poids. Ce chiffre pourra donc, dans la mesure du possible et en lien avec l'ONDPS, être revu pour 2023.

Il faut toutefois tenir compte du fait qu'un certain nombre d'internes d'autres régions et de Padhue – praticiens à diplôme hors Union européenne – viennent ensuite s'installer en région Paca, qui demeure attractive du point de vue de la démographie médicale.

En parallèle, dans le cadre des objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des études concernées, définis avec la fin du numerus clausus, il est d'ores et déjà prévu une augmentation de 20 % du nombre de médecins à former pour les cinq ans à venir en région Paca, ce qui permettra une augmentation du nombre d'internes à moyen terme, dans les différentes spécialités.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sabrina Agresti-Roubache.

Mme Sabrina Agresti-Roubache. Je précise que j'ai préparé cette question avec le professeur Marc Barthet, gastro-entérologue et chef de service à l'hôpital Nord ; je vous remercie de sa part parce qu'il fait partie de ces professeurs qui ne cherchent qu'à transmettre leur savoir et à former les nouvelles générations dans des disciplines où, vous le savez, on a encore du mal – et même de plus en plus – à recruter. Merci de votre réponse, pour Marseille et pour l'hôpital Nord.

Données clés

Auteur : Mme Sabrina Agresti-Roubache
Circonscription : Bouches-du-Rhône (1re circonscription) - Renaissance
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 91
Rubrique : Établissements de santé
Ministère interrogé : Santé et prévention
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 janvier 2023
Réponse publiée le : 11 janvier 2023, page 82
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 janvier 2023